

à faire que d'entériner en quelque sorte cette tradition vénérable, lui donner des lettres patentes officielles, et la canaliser en indiquant plus clairement les conditions à accomplir. C'est ce qu'il fit par la bulle *Antiquorum*, donnée, à l'instance des cardinaux, le 22 février 1300.

Ce texte est inséré au corps du Droit canonique, mais nous avons de la proclamation de ce premier jubilé un souvenir contemporain. Une peinture, conservée dans une des nefs latérales de Saint-Jean de Latran, nous montre la première promulgation de l'Année sainte, faite du portique, maintenant détruit, de Saint-Pierre. Le Pape est en chape et en tiare ; à sa gauche est le cardinal Stefaneschi avec une riche dalmatique, et, à sa droite, un lecteur ou diacre de l'Eglise romaine lit au peuple la bulle d'indiction du jubilé. Un autre cardinal se tient à moitié caché entre la colonne et la fin du tableau. Sous les mains du pontife s'étale un tapis aux vives couleurs, et ses armes, — celles des Gaetani, — décorent le balcon où se fait la proclamation.

Mais cette peinture n'est que le fragment infirme d'une grande scène que, sur ordre de Boniface VIII, le pinceau de Giotto reproduisit sur la *loggia* ou tribune de Saint-Jean de Latran. Cette peinture, aujourd'hui perdue, et dont il ne reste plus que la partie centrale et un dessin édité par Muntz, se divisait en deux parties. Au centre de la partie supérieure se voit le fragment encore conservé ; de droite et de gauche, les cardinaux en chape et mitre blanche, ou en chasuble ou dalmatique ; derrière eux des moines, puis des soldats dont les hallebardes s'emparent sur le fond. L'*ombrellino* ou dais sert à indiquer la présence du Pontife. La partie inférieure est réservée au peuple qui a envahi tout l'espace, et écoute, avec des sentiments de joie et d'étonnement, la grande nouvelle que lui annonce le Pape.

Boniface VIII, en accordant cette indulgence, y mettait certaines conditions. Il fixait d'abord à cent ans l'espace qui devait s'écouler entre deux jubilé, et exigeait, pour gagner cette indulgence, le repentir avec la confession de ses fautes et trente visites aux deux basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul sur la voie d'Ostie. Pour les étrangers, ces visites étaient réduites de moitié.

La promulgation faite, le Pape déposa la bulle sur l'autel de Saint-Pierre, comme hommage au Prince des apôtres, fit faire une cérémonie analogue à Saint-Paul-hors-les-Murs et expédia des courriers dans toutes les directions, pour annoncer la grande nouvelle et inviter les fidèles à venir à Rome profiter de cette faveur. Afin d'exciter la piété des pèlerins, on faisait, chaque vendredi, l'ostension du voile de sainte Véronique (*volto santo*), et c'est pour